

Belgentier

Revue municipale 2018





Sommaire

P 3	Le mot du maire
P 4	Finances / Travaux Communaux
P 5/6	Travaux
P 7	Plu
P 8	PNR de la Ste Baume / Environnement
P 9	L'agence postale communale
P 10	Annee Scolaire
P 11	Ecole /Alsh
P 12	Etat Civil / Infos Service
p 13/14/15	Culture/Animations

Revue municipale de Belgentier
Directeur de la publication : Dr Bruno Aycard
Directeur de la rédaction : J.Fondacci
Conception graphique et impression : Imp. Sira
Distribution : Boites aux lettres
Dépôt légal : Decembre 2017
Crédits photos : J.Fondacci, Valérie Ruperti
Tirage : 1300 exemplaires



Le mot du Maire



Cette année la commune a réalisé un programme d'aménagement de voirie important à proximité du stade de football et des tennis au quartier de Coste- Hubague qui a été cofinancé par le Conseil départemental et l'Etat.

Cette opération a permis de créer une cinquantaine de places de stationnements supplémentaires au cœur du village. Cela répondra aux besoins des riverains ainsi qu'aux utilisateurs et visiteurs des équipements sportifs environnants. La sécurité routière a été également améliorée dans ce secteur en facilitant la visibilité des lieux ainsi que l'accès des véhicules incendie et de services.

Une campagne de goudronnage a également été réalisée sur de nombreuses portions de voies communales ainsi qu'à l'entrée du Parc Peiresc.

Dans ce dernier, vous avez pu constater que de nouveaux jeux ont été posés en remplacement des anciens qui n'étaient plus aux normes, un sol souple a été créé au pied des balançoires et une clôture assure une meilleure sécurité pour nos enfants.

Enfin, la collectivité a poursuivi sa politique de mise en place de caméras de protection supplémentaires dans des secteurs encore non couverts. Ces dispositifs ont facilité le travail de recherches des services de la Gendarmerie et ont permis de résoudre un certain nombre d'affaires.

Le PLU est enfin approuvé et va permettre sur la base des objectifs de notre PADD d'absorber les conséquences de la loi ALUR et de continuer d'assurer un développement harmonieux de notre commune qui va devenir la porte d'entrée du nouveau Parc National Régional de la Sainte-Baume.

Enfin, je tiens à rappeler qu'en réponse à la programmation par la Poste de la fermeture de notre bureau (comme bien d'autres en France) du fait de la baisse continue et inéluctable de ses activités et de sa fréquentation, il a été décidé de créer une agence postale communale qui permettra de maintenir pendant 18 ans le service postal au village.

Comme à l'accoutumé, je ne terminerai pas ce petit mot sans renouveler mes remerciements à tous les bénévoles de la réserve communale qui ont contribué par leur volontariat à la préservation de nos forêts. Je remercie également l'ensemble des membres du COF pour l'animation et les fêtes qui se sont déroulées, ainsi que la commission culture qui œuvre au quotidien pour permettre la production d'activités culturelles tout au long de l'année, sans oublier les animateurs de la Maison du Patrimoine.

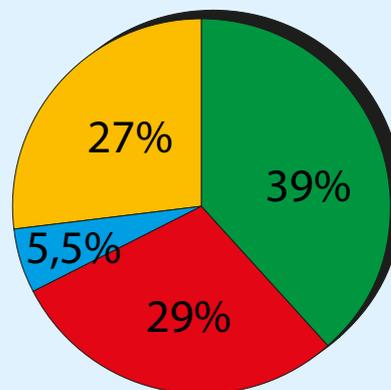
En souhaitant que vous aurez du plaisir à parcourir ce bulletin d'informations, je vous adresse à toutes et à tous au nom de mon conseil municipal nos vœux les plus sincères de santé et de bonheur pour ce nouvel an.

Docteur Bruno AYCARD
Maire de Belgentier
Conseiller Départemental du Var
1^{er} Vice-Président de la Communauté
de Communes de la Vallée du Gapeau

Compte tenu de la baisse continue des dotations de l'État (DGF) associée à l'accroissement des charges fixes (FPIC, participation au SDIS, coût du personnel lié à l'augmentation par l'État du point d'indice des fonctionnaires, etc.) la commune a choisi de ne réaliser en 2018 que des investissements autofinancés, afin de ne pas recourir à l'emprunt, ni d'augmenter les impôts locaux. Cette pause permettra d'entamer dès 2020 un processus de désendettement, du fait de l'arrivée à échéance à cette date de certains emprunts en cours.

L'augmentation des autres charges de fonctionnement a été maîtrisée, grâce à des efforts de gestion. La commune va poursuivre dans cette voie en diminuant les dépenses qui ne sont pas strictement nécessaires au bon fonctionnement des services, tels que les frais des fêtes et cérémonies, ainsi que les subventions versées aux associations.

Répartition des dépenses globales du budget principal 2017 (évaluées à 2 230 000 €)



Dépenses du personnel
860 000 €
39,00%

Dépenses d'exploitation et de gestion
645 000 €
29,00%

Dettes (intérêt + capital)
128 690 €
5,50%

Dépenses d'équipement
595 380 €
27,00%

Travaux communaux

Organisé par le CISPD, en partenariat avec la LVP (ligue varoise de prévention) pour la partie éducative et l'Association Tremplin pour la partie technique, un chantier éducatif s'est déroulé pendant le mois de juillet à Belgentier. Six jeunes, dont un belgentierois, ont effectué des travaux de peinture de la salle des associations et des bancs publics situés devant la mairie.



L'équipe éducative avec les jeunes et Mme Delmotte, adjointe, sur le site du chantier éducatif



Agrandissement du chemin au lavoir du Pont Perrin pour l'accès incendie



Pose de barrières de protection pour la sécurité des piétons



Nouveaux jeux posés par l'entreprise Quali-Cité et la Commune



Aménagement d'un cheminement vers l'école

CRÉATION D'UN PARKING

La réalisation d'un parking de 50 places au cœur du village, à proximité des équipements sportifs (stade de football et terrains de tennis), a permis d'améliorer la sécurité routière dans le secteur (élargissement des voies, visibilité plus grande) et d'apporter des stationnements supplémentaires aux riverains et utilisateurs des équipements sportifs. Cet investissement d'environ 260 000 € TTC a pu être réalisé grâce à l'aide du conseil départemental qui a attribué à la commune une subvention globale de 140 000 €.



M. Vitrant, adjoint aux travaux, sur le chantier



Enrochement en pierres plates



Travaux de déblaiement par l'entreprise belgentiéroise Le Particulier du Terrassement et l'entre



Goudronnage par l'entreprise Colas

Travaux

...CRÉATION D'UN PARKING...



Il aura fallu plus de trois ans pour mener à bien la révision de notre PLU qui a enfin été approuvé à l'unanimité par le conseil municipal le 11 décembre dernier ! Les bureaux d'étude CITADIA de Toulon pour la partie urbanisme /aménagement et G2C de Gémenos pour le volet environnemental ont assisté la commune dans la mise en œuvre des documents règlementaires.

On rappelle que les objectifs de la révision du Plan Local d'Urbanisme portent sur les aspects principaux suivants :

1/Poursuivre l'encadrement de l'étalement urbain en préservant les équilibres existants entre espaces urbanisés, agricoles et naturels tout en favorisant l'urbanisation des dents creuses en zones urbaines.

2/Empêcher l'atteinte à l'économie générale du PLU à la suite de l'entrée en vigueur immédiate de la caducité du Coefficient d'Occupation des Sols et des superficies minimales, instaurée par la loi ALUR. Procéder à une analyse environnementale du territoire en :

- Présentant une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestier justifiant les objectifs de modération de cette consommation et de lutte contre l'étalement urbain arrêtés dans le PADD.
- Prolongeant les engagements visant à la préservation des écosystèmes et continuités écologiques.
- S'engageant dans la performance énergétique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre par l'incitation à la réalisation d'opérations d'aménagement innovantes en matière de production d'énergie renouvelable.

3/Confirmer la qualité du cadre de vie et de l'environnement communal en valorisant la proximité des grands espaces naturels, en maintenant une politique active de valorisation et de protection du patrimoine architectural et en persévérant dans l'amélioration de la politique d'embellissement de la commune.

Par délibération du 6 octobre 2014, le Conseil municipal a défini les modalités de la concertation publique permettant d'associer à la définition du projet et tout au long de la procédure, les habitants de la Commune, les personnes intéressées ainsi que les personnes publiques associées.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été débattu en Conseil municipal le 26 octobre 2015 qui a arrêté 3 grandes orientations :

- Ménager et valoriser les espaces naturels (un lien à la nature renouvelé) 78,1% de la superficie de notre territoire est en zone naturelle, 14,8% en zone agricole, 7,1% en zone constructible.



Un village préservé.

- Conforter le village dans sa fonction de pôle communal de proximité (Une centralité affirmée).
- Préserver et promouvoir la qualité du cadre de vie (une identité rurale assumée).

Le projet d'urbanisation harmonieux retenu pour Belgentier est fondé sur une prospective de croissance démographique de 0,6% par an, ce qui permettra de continuer à accueillir de nouveaux habitants et répondre à leur besoins dans un esprit de continuité et de cohérence avec le niveau d'équipements actuel. La commune s'est fixée pour objectif de ne pas dépasser le seuil de 2700 habitants à l'horizon de 10 ans.

Le 6 février 2017, le Conseil municipal a tiré le bilan de la concertation et a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Le projet a été transmis aux personnes publiques associées et à l'État qui ont toutes émis un avis favorable assorti pour certaines de quelques observations.

Enquête publique :

Une enquête publique a eu lieu du 19 juin au 21 juillet 2017 inclus.

Le rapport de l'enquête publique et l'avis motivé ont été rendus par le commissaire enquêteur Monsieur Arnaud d'ESCRIVAN le 18 août 2017. Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de PLU, assorti de recommandations.

L'annexe 2 de la délibération approuvant le PLU retrace l'ensemble des observations du Commissaire enquêteur et les réponses qui leur ont été apportées. La prise en compte de ces recommandations qui ne remettent pas en cause l'économie générale du Plan justifie les corrections apportées au PLU qui a été approuvé le 11.12.2017.

Tous les documents de ce PLU sont consultables en Mairie ainsi que sur le site internet de la commune (belgentier.fr) à la rubrique habitat.

BELGENTIER - Porte du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume (PNR)

Le 8 février 2017, le projet de Charte du PNR a été approuvé par les 26 communes adhérentes au Syndicat mixte de préfiguration du PNR. Les intercommunalités et départements concernés par le périmètre d'étude se sont prononcés quant à leur souhait d'adhérer, pour les 15 années à venir au projet de Parc. Ce document contractuel est consultable en ligne dans la Docuthèque du Projet de Parc sur

<http://www.pnr-saintebaume.fr/docutheque.html>.

Nous connaissons désormais le périmètre du futur Parc qui compte près de 81 000 hectares et quelque 58 500 habitants.

Un avis favorable pour la création du Parc a été rendu à l'unanimité par le Conseil National pour la Protection de la Nature (CNP) ainsi que par la Fédération française des PNR.

Le 8 octobre 2017, la fête du Parc a eu lieu à Riboux dont le maire Mme Suzanne ARNAUD a été l'une des pionnières dans ce projet et qui a relancé l'idée en 2008 ! A l'occasion du 50^e anniversaire de la création des PNR par le général de Gaulle en 1967, M. Nicolas Hulot, ministre de la transition écologique et solidaire, ainsi que M. Michael Weber, Président de la Fédération des PNR, ont annoncé le 12 octobre dernier la création prochaine du Parc naturel régional de la Sainte-



Périmètre du Parc

Baume en tant que 52^e PNR de France. Il reste donc désormais au premier ministre à labelliser notre Parc par voie de décret pour lui permettre de voir le jour avant la fin de cette année !

Retrouvez toutes les informations sur le projet de Parc naturel régional de la Ste Baume sur www.pnr-saintebaume.fr et, si vous souhaitez vous investir pour ce territoire, rendez-vous sur www.cddpnrsaintebaume.fr pour rejoindre le Conseil de développement, un espace ouvert d'échanges démocratiques, de réflexions et de propositions sur des thèmes qui vous sont propres.



Fête de Riboux

Rappel des obligations de débroussaillage : 50 m autour des habitations

Attention ! Veillez également à débroussailler sur un rayon de 50 m autour de vos habitations.

Réglementation de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département du Var

Arrêté préfectoral du 15/05/2013 (résumé des principales dispositions)

DISPOSITIONS GÉNÉRALES (applicables à tous)	En tout lieu du département	Incinérer des déchets y compris déchets verts (déchets de jardin, de tonte, de taille)	INTERDIT						
DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et sur les voies traversant ces espaces	Jeter des objets en ignition	INTERDIT						
		Fumer	TOLÉRÉ	INTERDIT	TOLÉRÉ				
		Porter ou allumer du feu	INTERDIT						
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES ET AYANTS DROIT	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Incinérer des végétaux coupés ou sur pied issus de : - travaux agricoles, - travaux forestiers, - débroussailllements obligatoires, - végétaux infestés par organismes nuisibles.	1/01	1/02	1/04	1/06	1/10	1 INTERDIT Les jours de vent de plus de 40 km/h	2 INTERDIT pendant les épisodes de pollution de l'air
			31/01	31/03	31/05	30/09	31/12		
			POSSIBLE sauf si 1 ou 2	POSSIBLE EN L'ABSENCE DE VENT (Déclaration en mairie sur imprimé n°1) sauf si 2	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	INTERDIT sauf si dérogation préfectorale pour travaux d'intérêt général (à demander 3 semaines au moins avant date prévue sur imprimé n°4)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2		
			POSSIBLE sauf si 1 ou 2	POSSIBLE sauf si 1 ou 2	INTERDIT sauf si autorisation du maire (à demander 10 jours au moins avant date prévue sur imprimés n°2 ou 3)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2			
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIÉTAIRES ET AYANTS DROIT	A l'intérieur des bois, forêts, landes, maquis, garrigues et à moins de 200 m de ces espaces	Écobuer (pour les horticulteurs de plantes à bulbes)	POSSIBLE sauf si 1 ou 2				1 INTERDIT Les jours de vent de plus de 40 km/h	2 INTERDIT pendant les épisodes de pollution de l'air	
		Allumer des feux de cuisson ou d'artifice	POSSIBLE sauf si 1						
			POSSIBLE sauf si 1						

- ▷ Déclarations, autorisations ou dérogations doivent pouvoir être présentées à toute réquisition.
- ▷ Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur.
- ▷ Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention.

POSSIBLE sauf si 1 ou 2 et sous réserve de respecter les consignes suivantes : brûlages autorisés uniquement entre 8h et 16h30 (avant 10h pour écobuage), pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratisée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout moment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant.

1- Vent supérieur à 40 km/h

2- Épisodes de pollution de l'air (voir site internet : www.atmopaca.org)

Informations et imprimés sur le site internet : www.var.gouv.fr

L'agence postale communale

On s'écrit moins, on s'envoie des mails, on se « textote », notre vie quotidienne a considérablement changé depuis ces dernières années, ce qui entraîne pour la Poste une perte considérable du volume de courrier ainsi qu'une baisse régulière et continue de la fréquentation de ses guichets.

C'est dans ce contexte que le délégué aux relations territoriales des Alpes de Haute Provence et du Var, ainsi que le directeur des projets du groupe la Poste, ont exposé à la municipalité la situation critique de notre bureau de poste qui subit une perte constante et régulière de ses activités, tant au niveau de la fréquentation que du nombre des opérations.

Afin d'éviter la fermeture prochaine de notre bureau de poste, le conseil municipal a donc approuvé le 9 octobre 2017 la création d'une agence postale communale qui garantira pendant 18 ans le fonctionnement de ce service indispensable à nos administrés.

Le personnel communal affecté à cette tâche sera formé par la Poste qui par ailleurs prendra à sa charge l'intégralité des frais d'aménagement et versera à la commune une indemnité mensuelle de 1000 €.

L'agence postale communale se trouvera à l'intérieur du bâtiment de la mairie à proximité du hall d'accueil. Elle sera directement accessible par le public sans passer par l'accueil ; les personnes à mobilité réduite disposeront d'un accès adapté.

L'agence sera ouverte tous les matins de 8h à 12h sauf les week-end, elle proposera au public les produits et services suivants :

Produits et services postaux :

- Affranchissements (lettre et colis ordinaires ou recommandés)
- Vente de produits
- Dépôts d'objets y compris recommandés
- Retrait d'objets y compris recommandés
- Services de proximité
- Dépôt des procurations courrier.

Services financiers et prestations associées :

- Retrait d'espèces sur compte
- Retrait d'espèces sur Postépargne
- Paiement de mandat cash, dans la limite de 350 euros par opération.
- Transmission au bureau centre pour traitement direct selon les règles en vigueur.



AGENCE POSTALE
COMMUNALE



Les employés communaux n'accéderont en aucun cas aux comptes financiers des personnes et ne donneront juste qu'une autorisation pour effectuer l'opération demandée.

Produits tiers :

- Vente de produits et services de téléphonie « la poste mobile »
- Vente de produits et services de Partenaires de la Poste.

Borne d'informations tactile :

- Borne internet tactile connectée à Internet permettant au public d'accéder à des informations relatives au Groupe La Poste et ses produits et services.



Nos employées Aurore et sa remplaçante Audrey au service de l'agence postale

Année scolaire

Sylvaine DELMOTTE
Adjointe aux affaires Scolaires



Ecole-ALSH



Rencontre inter-centres avec l'Odel



Cour primaire actuelle qui sera agrandie grâce à l'acquisition de 220 m² du terrain limitrophe cédés gratuitement en échange d'une servitude de passage



Partage de repas avec les petits dans le cadre de semaine bleue organisée par le CCAS



Vacances de Toussaint organisées par l'Odel, gestionnaire de notre CLSH

ASLH

Suite à la suppression des nouvelles activités périscolaires qui ont connu un vif succès, la municipalité a souhaité mettre en place pour les familles un service d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) qui fonctionne tous les mercredis matins. Cet ALSH, dirigé par Mme Géraldine FIGARD, fonctionne depuis la rentrée scolaire sur la base d'un effectif moyen d'une vingtaine d'enfants.



L'école abrite l'ALSH



Sortie à la coopérative oléicole pour les petits de l'ALSH



Visite de la coopérative oléicole avec l'ALSH, commentée par M. Rey, son président

État-civil

Naissances

BAGHA Ilès né le 19 août 2017 à HYERES (Var)
 BARBAROUX Julia, Brigitte, Martine née le 14 avril 2017 à TOULON (Var)
 BAS Jules, Yves, René né le 5 octobre 2017 à TOULON (Var)
 BOISSIERE Adrien, Jean, Emilien né le 23 février 2017 à TOULON (Var)
 DEVRED Meije née le 29 avril 2017 à TOULON (Var)
 FABRE Elise, Marie née le 19 janvier 2017 à HYERES (Var)
 GRENIER Anakin, Robert, Ildevert né le 9 mars 2017 à HYERES (Var)
 MAHE Ambre née le 14 juillet 2017 à TOULON (Var)
 MASSON Camille, Julian né le 24 janvier 2017 à HYERES (Var)
 RALLU Alexy, Dimitri, Ange né le 17 janvier 2017 à BRIGNOLES (Var)
 SOURIAU Alix, Anne, Marie-Jo née le 31 juillet 2017 à TOULON (Var)
 TRUCCO Giulia, Audrey, Luna née le 8 août 2017 à TOULON (Var)

Mariages

AMSALEG Leslie et DEBONNET Valérie	7 janvier 2017
BONNET Michael et IANNOCARI Rosine	28 juillet 2017
CHARPIN Joël et TRIAI France	2 décembre 2017
D'ANGELO Sylvain et REBOUL Morgane	8 septembre 2017
DAUBERCIES Frédéric et FRANCHOMME Valérie	22 juillet 2017
DEMBEK Jérémie et PASTOURET Emmanuelle	22 juillet 2017
GAUGLER Sophie et BENMOUSSA Hassiba	26 octobre 2017
LELIEVRE Jean-Baptiste et MORTEVEILLE Anne-Sophie	1 ^{er} juillet 2017
LOBRY Nicolas et LEBLOND Emilie	12 août 2017
LUX Nicolas et GUILLEMOT Julie	29 juillet 2017
MOCHÉ Marc-Antoine et DOCTRINAL Axelle	5 août 2017
PLAZA Stéphane et VANHAEVERBEEK Charlotte	15 juillet 2017
ROCCHI Bruno et TRINDADE JORGE Judith	3 août 2017
SOUQUET Jacques et TRIAUD Françoise	11 mars 2017



Décès

ALLÈGRE Mireille épouse HERNANDEZ	6 mai 2017
COSTALAT Eveline épouse QUETARD	5 octobre 2017
ELLENA Félix	10 janvier 2017
GLÉNISSON André	5 mars 2017
GOUVERNET Jean-Pierre	28 mai 2017
HOBT Yves, Eugène, Claude	1 ^{er} juillet 2017
LE MÉHAUTÉ Christiane	25 janvier 2017
LEFEBVRE Aimée	8 juin 2017
QUETARD Jean-Paul	6 décembre 2017
RIQUIER Gilbert	21 novembre 2017
ROUX Jean	17 janvier 2017
SASSO Antoine	14 avril 2017
SCHWEICKERT Jeannine veuve WEBER	13 septembre 2017
TEISSEIRE Andréa	2 janvier 2017
TENTHOREY Jacqueline veuve CHABRIEL	9 janvier 2017
TÉBAUD Guillaume	7 août 2017
TOPALIAN Lucie	30 juin 2017

INFORMATIONS UTILES

- **Permanence de nuit** : en cas d'urgence, toute personne peut appeler la Mairie (04 94 33 13 00) pour joindre la Police Municipale
 - **Agence postale communale** : Ouverte le matin de 8h00 à 12h00 du lundi au vendredi.
 - **Garderie périscolaire** : Il est rappelé que les parents peuvent laisser leur(s) enfant(s) scolarisés à la garderie de l'école de 7h30 à 8h30 le matin et de 16h30 à 18h00 le soir, inscription au préalable en mairie.
 - **Recensement militaire** : les jeunes gens ayant atteint 16 ans doivent se faire recenser à la Mairie au cours de leur mois d'anniversaire.
 - **Pôle Emploi** : nous dépendons de l'antenne d'Hyères Inscription par téléphone (39.49) ou sur internet : <http://www.pole-emploi.fr/>
 - **La Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau** : propose aux personnes âgées de 65 ans ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail et aux personnes handicapées **un service de téléalarme** qui, grâce à un transmetteur vous permettra d'être secouru en cas de chute, d'agression, de malaise.... Pour toute information, constitution de dossier et mise à disposition de l'appareil, contactez la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau au 04.94.33.15.20. Il est également proposé aux personnes âgées dès 65 ans ou 60 ans selon les mêmes conditions que ci-dessus, **un service de portage de repas à domicile** au tarif de 7,16€ TTC la journée (midi et soir). Pour tout renseignement, contactez la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau au 04.94.33.15.20.
 - **Coopérative Oléicole** : Magasin ouvert les lundis, mercredis et samedis matins de 9h30 à 12h sauf les jours fériés. Tél : 04.94.48.98.80
 - **VAR'LIB** : Tous les jours, toute l'année, 2 € le trajet - Voir les horaires : Abri Bus, sur le site www.transports.var.fr ou en mairie.
- Toutes les informations utiles sur les démarches administratives peuvent être consultées sur le site internet de la commune : www.belgentier.fr

NUMÉROS UTILES

- | | |
|--|--|
| • Mairie de Belgentier | 04.94.33.13.00
www.belgentier.fr |
| • Ecole communale | 04 94 48 94 43 |
| • Vos droits et démarches
ALLO SERVICE PUBLIC | 39 39
www.service-public.fr |
| • Police municipale | 06 08 36 22 47
ou 06 08 36 22 74 |
| • Pompiers, Police et Samu | 112 |
| • Centre anti-poison | 04 91 75 25 25 |
| • S.O.S. enfance maltraitée | 119 |
| • Hôpitaux | |
| ST MUSSE | 04 94 14 50 00 |
| SAINTE ANNE | 04 83 16 20 14 |
| HYERES | 04 94 00 24 00 |
| • Cabinet Dentaire | |
| Dr Rémi FANTINO | 04 94 48 96 07 |
| • Cabinet Médical | 04 94 48 91 83 |
| | Fax 04 94 48 91 83 |
| Dr M. DUPONT-BRULANT | 06 82 40 31 94 |
| Dr F. de MONTCLOS | 06 63 14 47 89 |
| • Masseurs Kinésithérapeutes | |
| Julien PENALVA | 04 94 48 93 14 |
| Heifara Franck MIROT | 06 65 24 89 82 |
| • Cabinet d'ostéopathie | |
| Lionel JOURDAN | 07 68 15 02 64 |
| • Cabinet d'infirmiers | |
| Répondeur | 04 94 48 98 93 |
| Infirmière et infirmiers : | |
| Claudine REY | 06 03 28 72 80 |
| Philippe ANGENEAU | 06 83 17 46 54 |
| Jean-Fred LEBEAU | 06 31 68 44 90 |

LA MAISON DU PATRIMOINE

Eh oui depuis 2 ans le village dispose d'une maison du patrimoine !

Pour certains cela rappelle les journées très réussies des 26 et 27 septembre 2015 où une exposition sur le passé de Belgentier avait été proposée. Depuis, l'idée de poursuivre des recherches sur nos racines a fait son chemin. La municipalité a mis à la disposition de ces bénévoles un local situé à l'ancienne mairie rue Peiresc.

La visite permet de découvrir un panel de photos de nos anciens, mais pas que... Vous pouvez également y découvrir des tableaux retraçant des décisions de conseils municipaux depuis 1596 !

L'équipe travaille actuellement sur la création d'un livre sur l'histoire de Belgentier, sur le recueil de souvenirs, grâce aux anciens, sur les petites histoires succulentes des villageois et sur la mise en lumière d'une grande actrice du cinéma muet, Andrée Brabant, citoyenne de Belgentier et décédée en novembre 1989.

Notez qu'aura lieu les 12,13 et 14 janvier prochains à la salle Henri Aycard, de 10h à 17h, une exposition sur l'art campanaire dans la vallée du Gapeau.



Visite du lavoir de la rue du Rayol par les bénévoles de la Maison du Patrimoine

Culture et animations



Belgentier fête les 10 ans du jumelage



Défilé dans le village pour les 10 ans de jumelage avec Geschwenda et Ringmer



Grand succès de la galette inter-associations organisée par la commission culture



Le Jardin des Astuces organisé par le COF, ambiance conviviale pour découvrir des savoir-faire simples et faire découvrir des gestes oubliés



L'équipe du COF toujours pleine d'astuces

Culture et animations



Salon botanique organisé par la commission culture en partenariat avec le museum d'histoire naturelle de Toulon. 2 conférences : l'une sur nos garrigues et l'autre sur les orchidées



Association de l'Appel du 18 Juin



Magnifique concert dans l'église de Stephano Venezia



Le traditionnel repas pour les vœux du CCAS 2017

Bonne et heureuse année 2023

